

DELEGATIONS FINANCIERES

Type de délégation	AGE	Echéance	Montant autorisé	Utilisation en 2018	Autorisations résiduelles
Augmentation de capital (délégation globale de compétences avec maintien du DPS)	13-juin-17	août-19	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale de compétences avec suppression du DPS)	13-juin-17	août-19	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF)	14-juin-18	déc-20	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	14-juin-18	AGO 2019	€ 5 000 000		€ 5 000 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	13-juin-17	août-19	€ 30 000 000	-	€ 30 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	14-juin-18	août-20	€ 1 550 514		€ 1 550 514
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	14-juin-18	déc-19	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat)	14-juin-18	AGO 2021	€ 1 550 514		€ 1 550 514
Réduction de capital (annulation d'actions)	14-juin-18	AGO 2019	€ 1 550 514	400 000,00	€ 1 150 514

Les délégations d'augmentation de capital sont globalement plafonnées à € 20 000 000